

Règlement du concours d'affiche

1. Toute personne physique ou morale peut participer au concours d'affiche.
2. Le participant peut proposer qu'une seule soumission.
3. La proposition d'affiche peut être envoyée jusqu'au dimanche 15 septembre 2024.
4. une première sélection sera faite par le comité, puis voté par les membres du chœur.
5. L'affiche doit comporter les informations suivantes :
 - Text / Titre : "Concerts annuels Atout Chœur"
 - Text / Lieu : "Maison villageoise de Cugy"
 - Date/Heure : "23 novembre 2024 à 20h00"
"24 novembre 2024 à 15h00"
 - L'affiche doit intégrer les couleurs qui représentent notre chœur.
 - Orange (différentes teintes)
 - Noir
6. Atout Chœur se réserve le droit de demander quelques ajustements (ajout/modification de texte, ajout de QR-Code) jusqu'au dimanche 30 Septembre 2024.
7. Les affiches digitales sont à envoyer à l'adresse : pr@atoutchoeur.ch (format vectoriel si possible).
8. Les affiches traditionnelles sont à envoyer à l'adresse : Atout Chœur, chœur mixte de Cugy et environs, c/o Gabriela Menoud, Chemin des Dailles 1, 1053 Cugy
9. Récompense : La personne dont l'affiche est choisie gagnera CHF 200.- (deux cents) ainsi qu'une invitation à un de nos concerts.